



**Rapport du Conseil communal
au Conseil général concernant une
demande de crédit relative à l'organisation
d'un concours pour le réaménagement de
l'espace public dans le secteur place
Numa-Droz / place du Port, dit
« NumaPort »**

(Du 18 mai 2011)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Une volonté de réduire la fragmentation de l'espace urbain...

La volonté d'organiser un concours pour le réaménagement de l'espace public dans le secteur place Numa-Droz / place du Port, dit « NumaPort », s'appuie sur un double constat. D'une part, notre ville est constituée de différents pôles de centralité certes attractifs (le noyau historique, le pôle universitaire, etc.) mais mal reliés entre eux. D'autre part, la particularité de la ville d'être en contact direct avec le lac n'est pas assez valorisée. Cette fragmentation spatiale a pour conséquence principale que l'image de la ville-centre se cantonne au noyau historique

alors qu'elle pourrait s'étendre vers l'est et englober les autres pôles majeurs comme l'Université en pleine croissance et les Jeunes-Rives, dont le projet de revalorisation est en cours. Cependant l'effet de coupure généré par la présence d'une infrastructure routière importante et détachée de son environnement – la RC5 et en particulier sur la place Numa-Droz- ne permet pas aujourd'hui de rendre lisible la proximité entre ces différents pôles.

Dans ce contexte, requalifier le secteur NumaPort constitue un acte volontariste visant à étendre l'attractivité du centre-ville et surtout l'enrichir de la présence immédiate du lac, pour améliorer la qualité du cadre de vie et l'image de notre cité. Le concours NumaPort constitue un acte symbolique de cette année du Millénaire de la ville visant à montrer que malgré un âge pluriséculaire, notre cité continue à se démarquer par sa vitalité et des projets ambitieux. Le concours est également le témoin d'un changement de paradigme en matière de mobilité. Le XX^{ème} siècle a été marqué par la toute puissance de la voiture, le XXI^{ème} sera le siècle de la multimodalité et de la revalorisation des modes doux et des transports publics.

... déjà amorcée dans le cadre de l'avant-projet de la place Numa-Droz

Le 6 septembre 2010, votre Autorité a octroyé un crédit d'étude pour le réaménagement de la place Numa-Droz, sur la base du rapport n°10-016, du 18 août 2010, projet figurant parmi les mesures de la première phase du projet d'agglomération RUN. Ce crédit d'étude était destiné à l'approfondissement du projet présenté publiquement fin janvier 2010 et devait permettre de définir un projet définitif sur la base duquel un crédit d'ouvrage devait être sollicité au début de l'année 2011. La volonté des Autorités cantonales et des différents groupes politiques, visant à intégrer le réaménagement de la place dans un contexte plus large, ainsi que la prévision du réaménagement de la place du Port, nous ont conduits à élargir le processus dans lequel nous nous étions engagés. Il est ainsi apparu que l'organisation d'un concours d'aménagement d'espaces publics portant sur un périmètre plus important permettrait de dégager, parmi le large éventail des propositions possibles, celle qui correspondra le mieux à nos objectifs. Dans cet ambitieux projet, la Ville ne fait pas cavalier seul, elle travaille de concert avec l'Etat pour aboutir à un projet de qualité et porté par tous. Le présent rapport détaille l'évolution du processus exposé succinctement ci-dessus, ainsi que les éléments relatifs au concours (planning, budget, financement, etc.) et à la poursuite des études à l'issue de ce dernier, en vue de justifier la

présente demande de crédit.

2. L'origine du processus : le dossier Numa-Droz

Le réaménagement de la place Numa-Droz et la nouvelle gestion du trafic qui la traverse figurent parmi les mesures de priorité A (2011-2014) du projet d'agglomération RUN. L'acceptation de la Confédération de participer au financement des travaux à hauteur de 35% du coût annoncé lors du dépôt du dossier (3 millions de francs), a induit un engagement rapide des études.

Le projet d'agglomération RUN, approuvé en décembre 2007 et présenté en détail à votre Autorité dans le rapport n°10-024, du 18 octobre 2010, prévoit plusieurs mesures d'amélioration de la qualité de l'espace urbain en ville de Neuchâtel. Les mesures répondent à l'objectif du projet d'agglomération de « valorisation des villes », qui reprend lui-même l'axe II « Villes neuchâteloises : sérénité et sécurité » du Plan directeur des transports (octobre 2007)¹. Cet axe prévoit entre autres l'amélioration de la qualité de vie et la sécurité du trafic le long des grands axes routiers traversant les villes et le développement d'une politique d'aménagement et d'équipement en faveur des mobilités douces pour les déplacements urbains. Ces objectifs figurent également dans le Plan directeur cantonal (en cours de validation) qui vise un report modal fort vers les transports publics et les modes doux en modérant le trafic dans les zones urbanisées, en promouvant la mobilité douce et en réorganisant le réseau routier. Il prévoit également la valorisation et la revitalisation des espaces publics du canton.

Un mandat fut donc attribué en octobre 2009 à un groupement de mandataires chargé d'élaborer un avant-projet de réaménagement de la place Numa-Droz. Plusieurs esquisses furent réalisées parmi lesquelles celle qui fut approfondie et présentée aux médias fin janvier 2010. Ce projet prévoyait un réaménagement de l'espace à dominante routière en faveur des autres usagers, notamment les piétons et les cyclistes et visait une réappropriation du domaine public en ouvrant la zone piétonne en direction du lac et en dégagant un espace piétonnier important. Ce projet a fait l'objet de l'interpellation n°10-604 du groupe PopVertsSol le 15 mars 2010, à laquelle nous avons répondu le 28 juin de la même

¹ Le Plan directeur des transports met en œuvre la politique décidée par la Conception directrice des transports, approuvée par le Grand Conseil en 2000.

année. Après l'établissement de ce premier avant-projet destiné à consolider la demande de subvention, un crédit de 289'000 francs a été sollicité et accordé par le Conseil général en septembre 2010 pour poursuivre les études de réaménagement de la place Numa-Droz. Par ailleurs, le rapport d'information n°10-024 à l'attention de votre Autorité, du 18 octobre 2010, relatif au projet d'agglomération RUN (volet transports et urbanisation) et la réalisation des mesures de sa première phase, réaffirmait la réorganisation de la place Numa-Droz comme une des mesures prioritaires de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et précisait que l'objectif était que la réalisation de ce projet puisse débiter à la suite des festivités du Millénaire et s'achève en 2012.

Toutefois l'absence de vision d'ensemble a notamment été critiquée, certains se demandant pourquoi le réaménagement de la place Numa-Droz n'était pas intégré dans une réflexion plus large.

Au vu de ces enjeux, nous avons décidé d'intégrer le réaménagement de la place Numa-Droz dans une vision globale en organisant un concours d'aménagement. L'Etat, propriétaire de ces axes routiers, soutient cette démarche qui permet d'apporter une plus grande cohérence dans l'aménagement des espaces publics.

3. La nécessité d'élargir la réflexion

Il est apparu de manière évidente qu'un dossier complet, soutenu par les différents partenaires et s'inscrivant dans une vision équilibrée et globale du développement de la ville se devait d'être présenté aux autorités tant cantonales que communales, ce qui a été confirmé lors des séances de coordination Ville-Etat qui se sont déroulées depuis la fin 2010.

De nouveaux éléments ont par ailleurs permis de prendre un certain recul par rapport au dossier Numa-Droz et de l'inscrire dans une démarche plus large :

- la planification de l'organisation d'un concours portant sur l'aménagement de la place du Port (périmètre place du Port/place Alexis-Marie-Piaget) inscrit au budget des investissements 2011,
- le lancement des études relatives au développement du projet lauréat du concours European sur le secteur des Jeunes-Rives courant 2011, qui a des incidences sur la gestion du stationnement et notamment sur l'extension du parking du Port sous la place Alexis-Marie Piaget.

Ces deux projets vont dans le sens de l'objectif de mise en valeur des espaces publics défini par notre programme politique 2010-2013. En ce qui concerne le patrimoine public, nous souhaitons lancer une réflexion de fond sur son aspect et son rôle dans l'intérêt de la population, d'une part, et des commerçants, d'autre part, pour maintenir l'attractivité du centre-ville et éliminer la rupture entre le centre-ville et le lac. Ceci pourra se réaliser par le réaménagement de la route cantonale de l'avenue du Premier-Mars à la Place Numa-Droz, en priorisant les piétons et en garantissant des conditions favorables aux transports publics.

Les travaux nécessaires pour l'extension du parking du Port sous la place Alexis-Marie Piaget, le réaménagement de la place Numa-Droz et de la place du Port, ainsi que le projet des Jeunes Rives sont autant d'opportunités à saisir pour repenser globalement l'aménagement des espaces publics « d'accroche » de la vieille-ville au lac.

En effet, le littoral neuchâtelois est une rive très fragmentée qui, gagnée siècle après siècle sur le lac, reste à certains endroits coupée du tissu urbain. La ville de Neuchâtel pourrait tirer davantage parti de ses rives et mieux se rattacher à elles. Le secteur NumaPort, constitué de la place Numa-Droz, de la place Alexis-Marie Piaget, de la place du Port et du port constitue un secteur stratégique dans la mise en relation entre la vieille-ville, les faubourgs, les extensions du 19^e siècle et le lac. Toutefois, il est resté en marge des différents projets d'extension des 19^e et 20^e siècles, qui concernaient les nouveaux quartiers du Musée et du quai Osterval, ainsi que le réaménagement du port. Son rôle majeur d'articulation urbaine devrait être affirmé.

Ces espaces publics, dont l'évolution s'est réalisée « au coup par coup » et qui pour deux d'entre eux –la place Numa-Droz et la place Alexis-Marie Piaget– sont aujourd'hui largement des lieux de la voiture, doivent désormais faire l'objet d'une réflexion globale afin de les replacer dans le réseau des espaces publics urbains et lacustres.

S'agissant plus spécifiquement de la place du Port, on sait que son réaménagement, souhaité par de nombreux Neuchâtelois, a été différé dans l'attente d'une résolution de la procédure juridique concernant des défauts d'exécution. Rappelons à ce sujet que la Ville a déposé le 14 mai 2004 une demande de preuves à futur ainsi qu'une demande d'expertise auprès du Tribunal civil de Neuchâtel. L'expert désigné par ce dernier a donné raison à la Ville, en mettant en évidence la responsabilité de l'architecte. La partie adverse ayant remis en cause

les conclusions de l'expertise, la Ville s'est vue contrainte d'actionner l'architecte responsable auprès des Autorités judiciaires. L'instruction est toujours en cours, mais le transfert d'instance a induit des retards. La voie du concours permet d'anticiper la mise au point d'un projet de réaménagement, de manière à être prêt à le réaliser lorsque les voies juridiques seront épuisées.

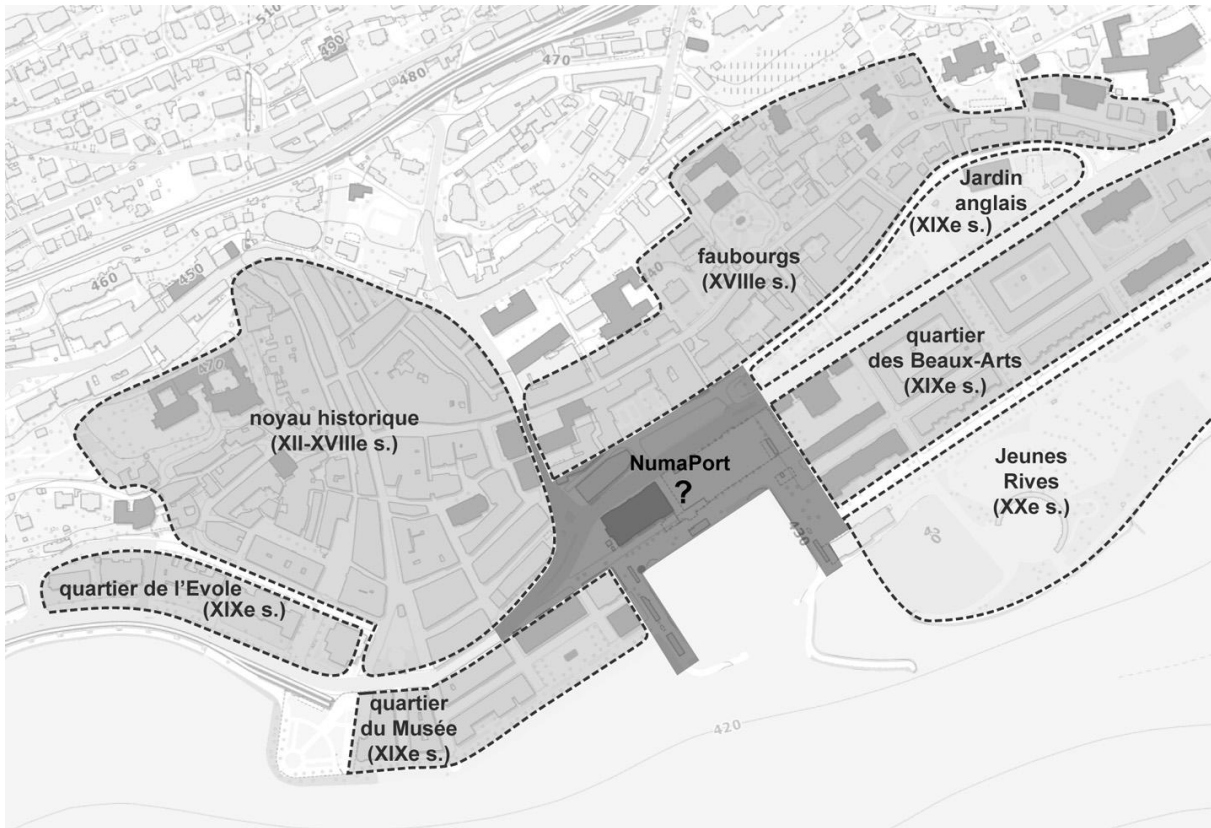
4. L'intérêt du concours d'aménagement d'espaces publics

Un concours d'aménagement d'espaces publics nous apparaît donc comme le moyen d'obtenir une proposition de qualité pour un secteur de notre ville qui a l'opportunité de devenir représentatif de son dynamisme. Neuchâtel a 1000 ans aujourd'hui, mais loin de la muséification de son espace urbain, elle continue à se développer. Le réaménagement du secteur NumaPort s'inscrit dans la lignée des grands « projets d'embellissement » du 19^e siècle qui ont façonné une partie du visage du front sud de la ville.

Cette vision globale, ainsi que le principe du concours, sont soutenus par le Canton (propriétaire des terrains de la place Numa-Droz et de l'avenue du Premier-Mars) qui est prêt à s'engager financièrement et à participer à hauteur d'un tiers du coût du concours, et à hauteur de 50 % du coût des études et des travaux relatifs au réaménagement de la place Numa-Droz.

Compte tenu de ce qui est développé plus haut, il est entendu que l'objectif de terminer la réalisation de la place Numa-Droz pour fin 2012 n'est plus réalisable. Toutefois, les exigences de la Confédération dans le cadre du projet d'agglomération doivent être respectées, soit notamment le début des travaux en 2012. Le processus de concours donne plus de garantie quant à la cohérence d'ensemble et au renforcement de l'attractivité et de l'accessibilité du centre-ville, tel que demandé par la motion 11-301 « Pour une meilleure attractivité du centre-ville » acceptée par votre Autorité le 14 mars 2011.

Le secteur NumaPort : un secteur laissé pour compte au cours des développements historiques et bordé par des secteurs à forte identité



5. Le concours

5.1. Objectifs du concours

Les objectifs du concours sont :

- la revalorisation de l'ensemble des espaces publics situés à l'intérieur du secteur afin d'en améliorer la qualité de vie et d'usage, de jour comme de nuit ;
- l'amélioration de la relation entre le centre-ville, le lac et son port, ainsi qu'avec les extensions urbaines des 19^e et 20^e siècles (quartier des Beaux-Arts et du Musée, Jeunes-Rives) ;
- l'amélioration de l'attractivité et de l'accessibilité du centre-ville piétonnier, notamment par la réduction de l'empreinte routière et du stationnement de surface ;

- le bon fonctionnement des espaces réaménagés, en particulier en ce qui concerne la fluidité de l'ensemble des modes de déplacement (transports publics, modes doux, transport individuel motorisé) ;
- l'assainissement des composantes environnementales, en particulier l'air et le bruit.

5.2. Genre de concours

Le concours NumaPort est un concours de projets d'aménagement d'espaces publics à un degré en procédure ouverte, conforme à la réglementation SIA et aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics.

Le concours s'adresse aux architectes, urbanistes ou architectes-paysagistes. Ceux-ci devront s'associer avec un ingénieur en mobilité afin de vérifier la faisabilité de leur proposition, en particulier en ce qui concerne la fluidité des différents modes de déplacements.

5.3. Périmètre

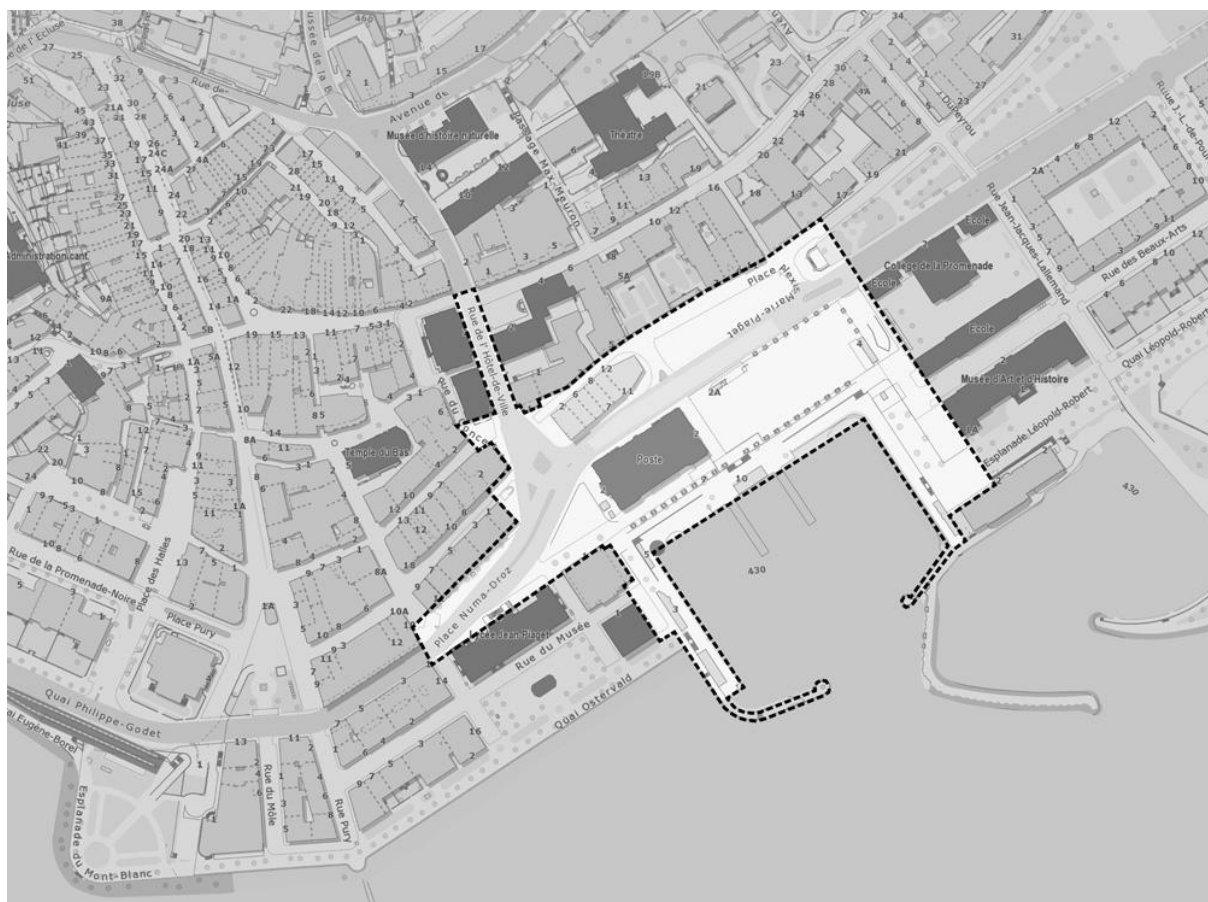
Le périmètre du concours de projets se réfère aux espaces publics majeurs situés le long du couloir de déplacement « Philippe-Godet/Nid-du-Crô » formant le lien entre le cœur de la ville et le lac, qu'il s'agit de repenser.

Il se compose :

- de deux espaces publics majeurs : la place Numa-Droz et l'espace formé par la place du Port et la place Alexis-Marie Piaget,
- des espaces de liaison à l'interface des espaces publics majeurs : le début du faubourg du Lac et de l'avenue du Premier-Mars,
- de l'ancien port.

Les espaces publics situés aux abords du périmètre du concours de projets et susceptibles d'être influencés par les propositions de réaménagement à l'intérieur de ce périmètre peuvent faire l'objet de réflexions de la part des concurrents.

Périmètre du secteur NumaPort



5.4. Programme

Le programme du concours s'appuie sur les différents documents de planification cantonaux, régionaux et communaux en vigueur définissant les objectifs pour le secteur faisant l'objet du concours, en particulier le Plan directeur des transports (2007), le Projet d'agglomération RUN (2007), le Plan directeur de la mobilité douce (2010), ainsi que les premières réflexions sur le Plan directeur sectoriel 6.11 « Couloir Ph.-Godet/Nid-du-Crô » (février 2007).

Sur l'ensemble du périmètre du projet, il est demandé aux concurrents d'assurer l'intégration urbaine de leurs propositions, ainsi que la mise en valeur des qualités intrinsèques du site. Les concurrents doivent également veiller à la suppression des dysfonctionnements du secteur, et reconfigurer le réseau routier de manière à réduire son emprise tout en assurant son fonctionnement. La fluidité et la sécurité des déplacements pour les modes doux à travers l'espace public doivent être favorisés. Enfin, la circulation et l'usage des transports publics doivent

être améliorés, ainsi que les qualités environnementales (bruit, air) du lieu de manière à respecter la législation en vigueur.

Pour la place Numa-Droz, l'enjeu principal pour les concurrents est d'améliorer la gestion des flux pour tous les modes de déplacement et de donner une importance prépondérante aux espaces piétonniers, tant dans l'aspect que dans le fonctionnement. Les projets doivent valoriser les pieds d'immeubles (élargissement des trottoirs par exemple) en vue d'encourager l'implantation dans les rez-de-chaussée d'activités animant l'espace public (cafés, restaurants, etc.).

En ce qui concerne spécifiquement la place du Port et la place Alexis-Marie Piaget, il est demandé aux concurrents de réaménager et requalifier l'espace public, tout en intégrant à la fois la contrainte de la présence du parking du Port et de sa future extension sous la place Alexis-Marie Piaget, ainsi que la présence fréquente de manifestations sur ces places ayant lieu sous des chapiteaux ou des tentes dont l'aspect ne peut être maîtrisé. Un certain nombre de manifestations qui se tiennent actuellement sur la place du Port occupent tant de place que les déplacements des piétons en deviennent malaisés. Ainsi, la place Alexis-Marie Piaget doit être associée à la place du Port afin d'offrir un peu de souplesse et de souffle à la place du Port pendant les différentes manifestations. La présence de l'axe de circulation de l'avenue du Premier-Mars doit être conciliée avec les objectifs de cohérence spatiale des deux places et d'amélioration des traversées piétonnes. En outre, ces places n'étant pas constamment occupées, les propositions doivent également présenter un aménagement qui soit convaincant en l'absence de toute manifestation et des structures qui les accompagnent. Dans tous les cas, la place Alexis-Marie Piaget et la place du Port doivent jouer le rôle de pièce de liaison entre le centre-ville et le lac et les extensions urbaines des 19^e et 20^e siècles. Par ailleurs, la liaison entre la promenade du Jardin anglais et l'actuelle place Alexis-Marie Piaget reste à assurer. Le déplacement du monument de la République peut être envisagé soit à l'intérieur du périmètre de projets, soit à l'extérieur (les concurrents doivent apporter une réponse à cela).

Le programme pour le secteur du Vieux-Port est d'améliorer l'attractivité et l'image de ce site en tant qu'une des « portes d'entrées » de la ville et de mettre à profit son potentiel touristique en rapport avec son rôle fonctionnel et symbolique de lien entre la ville et le lac qui est actuellement sous-exploité. Il est également souhaité que les concurrents renforcent la lecture de la structure du Vieux-Port et de ses axes, ainsi que sa relation avec les deux places supérieures. De plus, le

programme prévoit une redéfinition de l'espace attribué aux différents utilisateurs et des propositions de réaménagement, notamment pour l'ensemble des terrasses et des établissements présents.

5.5. Mandat attribué à l'issue du concours

Sous réserve des voies de recours, de l'acceptation des crédits de construction et des autorisations de construire, nous avons l'intention d'attribuer à l'auteur du projet recommandé par le jury, le mandat pour la suite des études et la réalisation, selon prestations définies dans le règlement SIA 102.

Il est rappelé que le jugement et/ou la recommandation du jury ne représentent pas la décision d'adjudication de ce mandat.

6. Calendrier

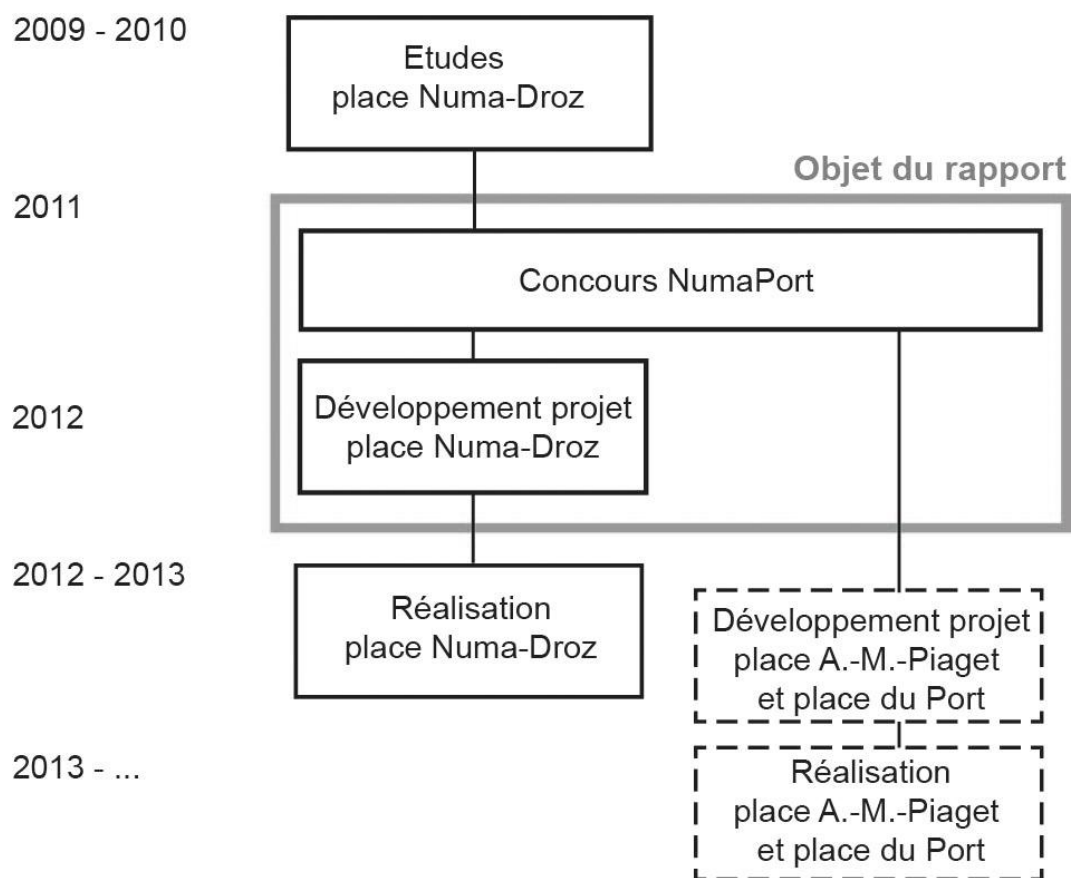
Une fois le concours terminé, le projet de réaménagement du secteur NumaPort s'effectuera par étapes successives, compte tenu des différentes priorités ou contraintes politiques, financières et administratives.

La première étape est le développement du projet de la place Numa-Droz, puisque celui-ci figure parmi les mesures de priorité A (2011-2014) du projet d'agglomération RUN.

La deuxième étape est la réalisation de la place Numa-Droz.

La troisième étape verra le développement des projets de la place du Port, de la place Alexis-Marie-Piaget et du Vieux-Port, qui doivent se faire simultanément pour assurer la cohérence des aménagements.

Viendront ensuite les étapes de réalisation de ces espaces, en fonction de la résolution des litiges judiciaires de la place du Port et des besoins d'extension du parking souterrain. Le réaménagement du Vieux-Port, peut, quant à lui, être réalisé indépendamment des places. Il fera l'objet d'une consultation des différents acteurs du lieu : la LNM, les restaurateurs, l'Hôtel Beaulac, la société du parking et les différents loueurs (vélos, pédalos, petits bateaux,...).

Déroulement général*Calendrier détaillé***Phase concours NumaPort**

Ouverture du concours	début juillet 2011
Rendu des projets	fin octobre 2011
Remise des prix et vernissage de l'exposition	début janvier 2012
Exposition des projets	janvier 2012
Adjudication du mandat	mi-janvier 2012
Signature du contrat (sous réserve d'un éventuel recours)	fin janvier 2012

Phase développement de projet place Numa-Droz

Avant-projet	fin janvier 2012
Projet d'ouvrage	février 2012

Phase réalisation place Numa-Droz

Demande de crédit d'ouvrage	printemps 2012
Travaux	été 2012

7. Devis

La présente demande de crédit concerne à la fois le budget nécessaire à la mise en œuvre du concours, ainsi que celui destiné à l'établissement du projet définitif Numa-Droz à l'issue de ce dernier, tels que détaillés ci-dessous :

Budget	Frs
1. Phase concours NumaPort (Arrêté I)	510'000.-
1.1 Organisation	300'000.-
▪ Etudes préparatoires (géomètre)	5'400.-
▪ Organisation	180'080.-
- <i>Cahier des charges, plans, etc. (réalisés à l'interne)</i>	60'480.-
- <i>Règlement, coordination, administration (mandat externe)</i>	75'600.-
- <i>Maquette 3D virtuelle (mandat externe)</i>	44'000.-
▪ Honoraires (experts, jury, secrétaire)	75'600.-
▪ Frais	38'920.-
- <i>Publications (annonces officielles du lancement du concours et des résultats), location de salles, exposition des projets, reproduction</i>	29'200.-
- <i>Divers et imprévus</i>	9'720.-
1.2 Somme globale des prix	210'000.-
2. Phase développement de projet Numa-Droz (Arrêté II)	279'000.-
2.1. Avant-projet	86'000.-
2.2. Projet de l'ouvrage et procédure de demande d'autorisation	193'000.-
Total TTC	<u>789'000.-</u>

Le budget global nécessaire pour mener à bien le concours NumaPort s'élève à 510'000 francs. Il comprend les sommes allouées à l'organisation du concours à proprement parler ainsi que la somme globale des prix établie sur la base de la ligne directrice de la SIA. L'organisation du concours induit des prestations exécutées à l'interne et d'autres attribuées à des mandataires extérieurs, choisis à l'issue d'un appel d'offres.

Il faut relever que les études réalisées dans le cadre de l'avant-projet de

la place Numa-Droz, et en particulier avec le crédit accordé par le Conseil général le 6 septembre 2010, ont permis de déposer dans les délais le dossier relatif au réaménagement de la place auprès de la Confédération et d'obtenir le cofinancement par le fonds d'infrastructure pour sa réalisation. Ces études, en particulier celles relatives à la circulation et au bruit, étaient par ailleurs nécessaires pour définir un programme précis du concours et font partie intégrante de son cahier des charges. Elles ont permis de gagner du temps pour l'organisation du concours et d'en réduire les coûts de préparation.

En outre, à l'issue du concours, un complément d'études devra être effectué pour la place Numa-Droz, par le biais d'un mandat attribué au lauréat (cf. chapitre 5.5), de manière à finaliser le projet et établir la demande de crédit d'ouvrage. La présente demande de crédit concerne donc également le budget nécessaire à ce mandat qui s'élève à 279'000 francs.

Pour mener à bien l'organisation du concours NumaPort et la phase d'études sur la place Numa-Droz, nous sollicitons un crédit d'étude de 789'000 francs.

8. Aspects financiers

8.1. Financement

	Budget (Frs)	Financement Canton (Frs)	Financement Ville (Frs)
1. Phase concours NumaPort	510'000.-	170'000.-	340'000.-
1.1 Organisation	300'000.-	100'000.-	200'000.-
1.2 Somme globale des prix	210'000.-	70'000.-	140'000.-
Phase développement de projet place Numa-Droz	279'000.-	139'500.-	139'500.-
2.1 Avant-projet	86'000.-	43'000.-	43'000.-
2.2 Projet de l'ouvrage et procédure de demande d'autorisation	193'000.-	96'500.-	96'500.-
Total TTC	<u>789'000.-</u>	<u>309'500.-</u>	<u>479'500.-</u>

L'objet du concours portant en partie sur le réaménagement de la place Numa-Droz de propriété cantonale, le Canton participe au financement

du concours à hauteur du tiers de son coût, soit 170'000 francs. La subvention de la Confédération relative au réaménagement de la place Numa-Droz n'est quant à elle destinée qu'aux travaux et non aux études et n'intervient donc pas ici.

Le cofinancement du mandat d'études attribué au lauréat se fait à parts égales entre le Canton et la Ville pour un montant de 139'500 francs pour chacune des parties.

Ainsi, la part de financement de la Ville pour l'organisation du concours et pour l'établissement du projet définitif sur la place Numa-Droz, s'élève à 479'500 francs.

Il est important de relever que le crédit d'étude de 289'000 francs, accordé le 6 septembre 2010 pour la poursuite des études sur la place Numa-Droz, n'a pas été utilisé intégralement, compte tenu de l'évolution de la démarche. Le solde est de 20'000 francs environ. En outre, ce crédit a permis d'obtenir des données ou des expertises qui restent utiles quel que soit le projet développé et qui diminuent les coûts globaux de l'opération. A titre d'information, nous vous communiquons ci-après le détail des sommes dépensées dans ce cadre et qui seront utiles à la mise en place du concours et aux développements ultérieurs du projet lauréat :

	Frs
Avant-projet Confédération	60'000
Relevés géométriques	8'000
Etude circulation	56'000
Etudes bruit / air	37'000
Etudes lignes aériennes TN	10'000
Total TTC	<u>171'000</u>

8.2. Coûts financiers à la charge de la Ville

Nous rappelons qu'un montant de 500'000 francs est inscrit au budget des investissements 2011 pour le concours sur la place du Port. Compte tenu du montant du crédit sollicité de 789'000 francs, la commission financière sera consultée, bien que le montant net du crédit à la charge de la Ville soit dans le cadre budgétaire annoncé.

Au surplus, nous vous proposons, sur le plan financier, de clairement distinguer le crédit pour le concours « NumaPort » en tant que tel, de celui pour la phase de développement du projet de la place Numa-Droz. Dans le second cas, il constitue un investissement qui permet de préparer la demande de crédit de réalisation de la place Numa-Droz. Dans le premier, il s'agit d'une dépense unique qui affectera directement le compte de fonctionnement 2011.

Phase de développement du projet de la place Numa-Droz :

	taux %	montant Fr.
Investissement net TTC		139'500
Amortissement	10.0000	13'950
Intérêts moyens	3.0209	2'100
Charge annuelle moyenne sur 10 ans		16'050

Les frais financiers moyens, imputés à la Section des infrastructures et énergies, seront donc de 16'000 francs environ sur 10 ans.

9. Suites du concours

A l'issue du concours et de la première phase d'études, le montant des travaux pour le réaménagement de la place Numa-Droz aura été précisé, nous permettant ainsi au printemps 2012 de déposer une demande de crédit d'ouvrage portant sur le budget nécessaire pour les appels d'offres, l'établissement du projet d'exécution ainsi que pour les travaux et leur suivi. Cette planification permettra de démarrer le chantier de la place Numa-Droz dans le courant du 2^{ème} semestre 2012, respectant ainsi les conditions définies pour les mesures de priorité A du projet d'agglomération.

Le réaménagement de la place Numa-Droz est donc repoussé d'environ un an, sans toutefois compromettre le cofinancement par le Fonds d'infrastructure. En effet, même si le projet lauréat du concours diffère de l'avant-projet de la place Numa-Droz déposé fin 2009 auprès de l'ARE, il ne sera pas nécessaire à l'issue du concours de reprendre toute la procédure et de déposer le nouvel avant-projet auprès de l'ARE pour un examen de deux ans. La Confédération admet que les projets évoluent. Les avant-projets sont destinés à démontrer que les études progressent et à esquisser la direction que souhaite prendre le bénéficiaire. Ainsi,

quel que soit le projet retenu pour la place Numa-Droz, si les objectifs et la localisation de la mesure restent les mêmes, l'avant-projet déposé en 2009 pourra être pris en compte par l'ARE. Le subventionnement fédéral ne pourra toutefois concerner que les travaux qui seront réalisés sur la place Numa-Droz.

Une fois le crédit de réalisation obtenu, le calendrier suivant s'appliquera pour la place Numa-Droz :

Calendrier pour la place Numa-Droz

Demande de crédit d'ouvrage	printemps 2012
Appels d'offres, projet d'exécution	mai 2012
Début du chantier	septembre 2012
Fin du chantier	2013

La poursuite de l'étude et de la réalisation du reste du secteur NumaPort (place Alexis-Marie Piaget, place du Port et vieux port) s'effectuera après la réalisation de la place Numa-Droz et une fois que les procédures juridiques en cours sur la place du Port auront été achevées, selon une planification qui reste à déterminer, mais vraisemblablement à partir de 2013.

En ce qui concerne la place du Port, la question de la sécurité des barrières a été au centre des préoccupations depuis quelques années. Plusieurs projets ont été développés à l'interne ou à l'externe, dans la perspective de conformer ces éléments de protection aux normes en vigueur, tout en respectant leur valeur historique et patrimoniale. Ces projets ne se sont pas concrétisés, dans la mesure où on leur reprochait, à juste titre, de ne pas s'insérer dans une vision globale du réaménagement de la place. Une solution d'urgence a été mise en place sous la forme de barrières Vauban, encore en place aujourd'hui, lesquelles sont à la fois inesthétiques et pas totalement satisfaisantes du point de vue des normes de sécurité. Nous avons donc décidé de mettre en place des barrières provisoires qui permettront d'attendre l'élaboration d'un projet d'ensemble. Ces barrières correspondent au modèle standard utilisé en ville de Neuchâtel. Le système à barreudage vertical remplacera donc les tubes horizontaux existants et s'insérera entre les montants d'origine maintenus ; l'opération est ainsi totalement réversible et le matériel choisi sera réutilisable pour la confection d'autres barrières sur le domaine public. Les travaux s'échelonneront en

trois phases, commenceront en juillet pour s'achever avant la fête des Vendanges 2011. Ils ont déjà été financés dans le cadre des compétences de notre Conseil, pour un montant de 118'116 Frs.

Photo-montage du projet des barrières provisoires de la place du port



Estimation des coûts d'exécution

Le budget pour le projet d'exécution et la réalisation de la place Numa-Droz est évalué à environ 5'870'000.- de francs, dont 1'000'000.- de francs financés par le fonds fédéral d'infrastructure dans le cadre de la réalisation du Projet d'agglomération RUN et le solde financé à parts égales par la Ville et le Canton.

Le budget nécessaire aux études et à la réalisation des projets sur le reste du secteur NumaPort sera évalué ultérieurement, sera inscrit à la prochaine planification des investissements et fera l'objet d'une demande de crédit en temps voulu. Nous vous informons enfin que cette partie du projet figurera sur la liste des projets d'agglomération, dans le programme 2015-2018 de la Confédération.

10. Consultation

Le 15 septembre 2008, votre Autorité a accepté la motion du groupe libéral et radical, par Mme Amélie Blohm Gueissaz et consorts, relative à

l'amélioration de la place du Port. Le texte de ladite motion stipule que «Le Conseil communal est prié d'étudier et de présenter dès que possible un projet global concernant le réaménagement de la place du Port pour qu'elle soit attractive pour les citoyens et pour les touristes. Cela inclura la question de sécurité aux abords de la place et donnera une attention particulière aux piétons et aux enfants de l'école de la Promenade.»

L'organisation du concours d'aménagement d'espace public sur le secteur englobant la place Numa-Droz, la place du Port, la place Alexis-Marie-Piaget et le port, qui fait l'objet de la présente demande de crédit, permet d'offrir une vision globale de l'aménagement de l'ensemble des espaces de liaison entre le centre-ville piétonnier et le lac. L'un des objectifs du concours est de requalifier les espaces publics situés à l'intérieur du périmètre du concours pour les rendre plus agréables et plus attractifs pour tous, que cela soit pour les habitants, les touristes, etc. Quant à la question de la sécurité des usagers, elle figure dans le programme du concours pour l'ensemble des espaces à réaménager, que cela soit sur la chaussée ou sur les espaces piétonniers et ce pour tous les usagers, y compris les plus vulnérables.

Compte tenu de la prise en compte de l'ensemble des éléments de la motion n° 270 dans le cadre de l'organisation du concours NumaPort, nous vous proposons de classer cette motion.

Par ailleurs, compte tenu de la relation du site du concours avec les rives du lac, la commission des ports et rives a été informée lors de la séance du 29 mars 2011 de l'organisation du concours. Elle sera consultée sur le présent rapport lors de la séance du 24 mai prochain. La commission spéciale des affaires communales en matière d'agglomération sera également consultée le 23 mai et la commission financière le 26 mai 2011. La commission nature et paysage et la commission d'urbanisme ont quant à elles donné un préavis favorable unanime à ce rapport lors des séances des 12 et 17 mai 2011.

11. Conclusion

Aborder l'ensemble du secteur NumaPort comme un tout permet d'envisager un aménagement complet de cet espace situé à l'interface entre les hauts lieux qui forment l'image de Neuchâtel.

Réaménager le secteur NumaPort permet en outre de dépasser l'effet de coupure actuel entre la ville et le lac pour un développement cohérent du

cœur de notre ville et l'affirmation de son cadre de vie exceptionnel, conformément au programme politique dont votre Autorité a pris acte.

Compte tenu :

- de l'évolution du projet de nouvelle gestion du trafic sur la place Numa-Droz vers une requalification complète des espaces publics dans le secteur NumaPort,
- d'une volonté d'assurer un aménagement cohérent de l'espace public dans ce secteur,
- du rôle urbain majeur et de la complexité de ce secteur central,
- de l'importance de l'affichage de cet ambitieux projet dans le cadre du Millénaire de notre Ville,

la procédure de concours constitue le moyen adéquat pour obtenir le projet le mieux adapté à nos objectifs.

L'intégration du réaménagement de la place Numa-Droz dans une réflexion élargie ne compromet pas le cofinancement des travaux par le fonds fédéral d'infrastructure dans le cadre du projet d'agglomération RUN, puisque les échéances sont respectées.

Enfin, par l'organisation du concours NumaPort, nous répondons à la motion n° 270 du groupe libéral et radical, relative à l'amélioration de la place du Port, que nous proposons de classer.

Convaincu que le processus de concours permettra de dégager la meilleure solution pour le réaménagement de cet important secteur de la ville, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte du présent rapport, d'adopter les projets d'arrêtés ci-après et de classer la motion n° 270.

Neuchâtel, le 18 mai 2011

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Daniel Perdrizat

Rémy Voirol

Projet I

**Arrêté
concernant l'octroi d'un crédit complémentaire
au budget 2011**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- En application de l'article 160 du Règlement général du 22 novembre 2010, le Conseil général alloue un crédit complémentaire au budget 2011 de 510'000 francs, dont à déduire la participation de l'Etat, en vue de l'organisation du concours pour le réaménagement de l'espace public dans le secteur place Numa-Droz / place du Port, dit « NumaPort ».

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet II

Arrêté concernant une demande de crédit relative à la phase de développement du projet de la place Numa-Droz

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Un montant de 279'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'organisation d'un concours pour la phase de développement du projet de la place Numa-Droz, dont à déduire la participation de l'Etat.

Art. 2.- L'amortissement de cet investissement, au taux de 10% l'an, sera pris en charge par les comptes de fonctionnement de la Section des infrastructures et énergies.

Art. 3.- L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la consommation.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.